

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

PRÉALABLES À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET A LA CESSIBILITÉ
POUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION ET RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE PORTEUSE DE LA DALLE DU CENTRE
COMMERCIAL PRINCIPAL ET D'AMÉNAGEMENT D'UN PÔLE DE SERVICES PUBLICS À EPINAY-SOUS-SÉNART

présenté par la commune d'EPINAY-SOUS-SENART

ENQUÊTES du lundi 13 JUIN (8H30) au Vendredi 1^{er} JUILLET 2022 (17H30)
soit 19 jours

(arrêté n°2022-PREF/DCPPAT/BUPPE/072 du 05/05/2022)

PROJET : Restructuration et renforcement de la structure porteuse de la dalle du centre commercial principal et d'aménagement d'un pôle de services publics.

CONSULTATION DU DOSSIER : les dossiers d'enquêtes (DUP et Parcellaire) et les registres d'enquêtes seront à la disposition du public dans la **mairie d'EPINAY-SOUS-SENART (siège de l'enquête)**, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures normales d'ouverture au public :

| | |
|---|--|
| Mairie d'Epina-y-sous-Sénart : Hôtel de ville 8 rue Sainte-Geneviève 91860 Epina-y-sous-Sénart | - lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 11h45 et 13h30 à 17h30. - mercredi : 8h30 à 11h45 - samedi : 8h30 à 11h45 |
|---|--|

Ces horaires peuvent être éventuellement modifiés en fonction de l'évolution des mesures sanitaires liées au COVID 19.

Il pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État en Essonne :

www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/amenagement

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (M. Yves BOURLAT, Ingénieur en retraite)

| Permanence 1 | Permanence 2 | Permanence 3 | Permanence 4 |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--|
| Lundi 13 juin 2022 8h30- 11h30 | Mardi 21 juin 2022 14h30-17h30 | Samedi 25 juin 2022 8h45 - 11h45 | Vendredi 1 ^{er} juillet 2022 14h30 - 17h30 |

Toutes les mesures seront prises par les Maires concernés pour assurer la réception du public dans de bonnes conditions sanitaires.

DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET : Mairie d'Epina-y-Sous-Sénart - Hôtel de ville – 8 rue Sainte-Geneviève – service aménagement urbain - 91860 Epina-y-sous-Sénart.

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pourront être soit :

- ✓ consignées sur les registres d'enquêtes papier,
- ✓ reçues, par écrit ou oral, par le commissaire enquêteur lors de ses permanences,
- ✓ adressées par courrier en mairie, à l'attention du commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier,
- ✓ transmises par courrier électronique reçu jusqu'au vendredi 1^{er} juillet 2022, avant 17h30 à :
pref-dalle-epinay@essonne.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Essonne (DCPPAT/ BUPPE – TSA 51101 - 91010 Évry-Courcouronnes Cedex).

RESULTATS: le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet susvisé, en mairie d'Epina-y-sous-Sénart ou à la préfecture.

DÉCISIONS : Le projet sera déclaré ou non d'utilité publique par décision du Préfet de l'Essonne au plus tard un an après la clôture de l'enquête.